



Réf: ECE/TRAN/2005/124/8/Corr.3 (Notification)

Genève, le 31 octobre 2011

ACCORD

CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX
APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AINSI QU'AUX ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES
QUI PEUVENT ÊTRE MONTÉS ET/OU UTILISÉS SUR LES VÉHICULES À ROUES
(«ACCORD DE 1998»)
GENÈVE, 25 JUIN 1998

REGISTRE MONDIAL

INSCRIPTION DU RECTIFICATIF 2 AU
RÈGLEMENT TECHNIQUE MONDIAL No 8

Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, secrétaire de l'Accord, communique:

Le 22 juin 2011, lors de sa trente-deuxième session, le Comité exécutif de l'Accord a inscrit l'amendement suivant au Registre mondial, sous la cote ECE/TRANS/180/Add.8/Corr.3, à l'issue d'un vote par consensus (ECE/TRANS/WP.29/1091 par. 93), conformément au paragraphe 7.2 de l'Annexe B à l'Accord:

Rectificatif 2 au règlement technique mondial No 8 (Systèmes de contrôle de stabilité) (ECE/TRANS/WP.29/2011/81).

Les documents mentionnés ci-dessus, ainsi que le texte de l'Accord de 1998, sont disponibles sur le site web de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, aux adresses suivantes:

http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_registry.html

<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob.html>

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eva Molnar'.

Eva Molnar
Directrice
Division des transports

Attention: Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères des pays concernés. Les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève peuvent se procurer les notifications en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante: 1998Agreement-Missions@lists.unece.org

Ces notifications sont aussi disponibles sur la page web de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, à l'adresse suivante:

http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_notification_gtr.html